

LE PTRTE du PETR Cœur de Lorraine

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur de Lorraine, porte depuis janvier 2022 **un pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ce contrat partagé avec l'Etat, le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental et les communautés de communes membres du PETR, à savoir la communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre, la communauté de communes des Côtes de Meuse Woëvre, la communauté de communes du Sammiellois et la communauté de communes De l'Aire à l'Argonne, **vise à recenser, accompagner et suivre les projets menés sur le territoire**. Ces projets peuvent être de trois domaines : **l'économie locale, la cohésion territoriale et sociale et la transition énergétique et écologique**.

Pour le territoire, la démarche du PTRTE permet de coordonner les initiatives et de favoriser le travail collectif entre l'Etat, les intercommunalités et les communes, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les autres acteurs locaux publics et privés. **Le PTRTE favorise donc la mobilisation plus lisible des moyens destinés à accompagner les projets**.

Le PETR Cœur de Lorraine est le chef de fil de l'animation de ce contrat territorial pour développer les projets accompagnés par les parties prenantes. **A ce jour, le PTRTE recense 144 projets, dont 53 terminés**.

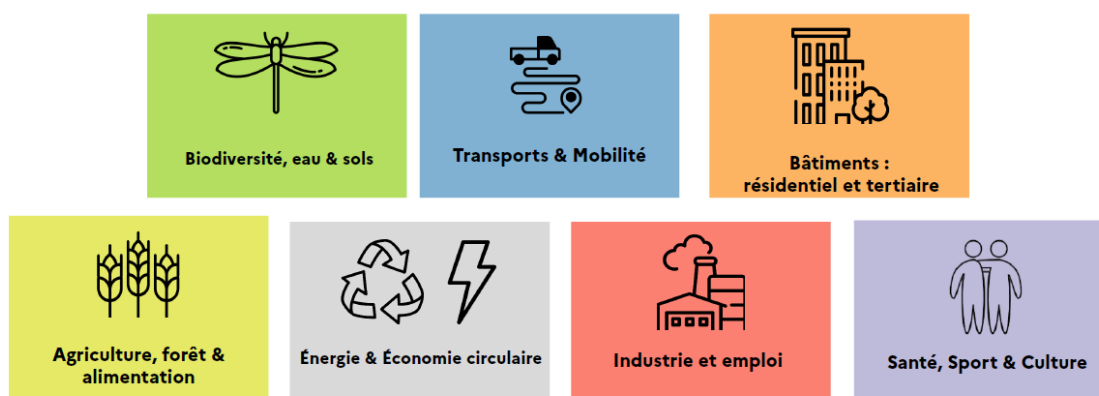
Une dynamique de territorialisation de la planification écologique

Issu de l'appel aux **collectivités territoriales** effectué le 25 septembre 2023 par le Président de la République, les invitant à jouer **un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique**, la démarche de territorialisation s'est traduite par l'organisation de **conférences des parties (COP)** aux niveaux régional et départemental.

Les **objectifs fixés** sont de réduire de 54 % en 2030 et 77 % en 2050 les émissions de gaz à effet de serre, de couvrir 41 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050, d'inverser le déclin de la biodiversité et de reconquérir les milieux dégradés.

Dans le Grand Est, la démarche baptisée « Grand Est, région verte » a vu se réunir différentes COP qui ont permis de définir, au sein d'un document cadre qu'est la **Feuille de route de la planification écologique**,

...à travers 7 thématiques et 80 actions pour des projets concrets



Cette feuille de route est issue des diagnostics et des recensements des projets transmis par l'ensemble des territoires de la région. **En Meuse, cette mission a été confiée aux structures porteuses des PTRTE, dont le PETR Cœur de Lorraine**.

Parmi les 80 actions, 30 d'entre elles ont été ciblées comme « phares » pour les collectivités territoriales. Tout ou partie de ces actions devront être traduites en projets au sein des PTRTE, dont la mise à jour est attendue au début de l'année 2025.

Plus d'information pour la feuille de route sur :

- <https://www.grandest.fr/actualites/premier-bilan-de-la-planification-ecologique-en-grand-est/>
- <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Grand-Est-Region-Verte/Grand-Est-Region-Verte-la-mise-en-oeuvre-de-la-planification-ecologique-dans-le-Grand-Est/Presentation-de-la-demarche-et-feuille-de-route/>

Un pacte mis à jour pour 2025

Dans ce contexte de mise à jour du **pacte territorial pour la réussite de la transition écologique (PTRTE)**, il convient donc dès fin 2024, selon l'instruction du 30 avril 2024 de :

- requestionner les actions inscrites au PTRTE et de les positionner dans les axes thématiques de la feuille de route de la planification écologique,
- de prioriser les actions à mettre en œuvre courant 2025/2026,
- d'actualiser les plans d'actions en fonction des orientations,
- mettre à jour la maquette financière.

Pour se faire, un comité de gouvernance s'est tenu le **11 décembre 2024** sur le territoire. **Plus d'information sur le site du PETR Cœur de Lorraine rubrique les actions:** <https://www.petr-coeurdelorraine.com/les-actions/transition-%C3%A9cologique-et-%C3%A9nerg%C3%A9tique/>

Exemple d'actions concrètes qui suivent la feuille de route

- Développer l'usage du Vélo
- Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons
- Lutter contre la vacance du bâti en mutualisant
- Accélérer le déploiement de la filière réemploi et de la réparation
- Augmenter le linéaire de haies
- Encourager à la sobriété foncière pour l'implantation durable de nouvelles installations industrielles
- Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités
- Développer des aires terrestres éducatives
- ...

Vous avez un projet que vous souhaitez inscrire au PTRTE ?

Que vous soyez en phase de réflexion, ou dans une action démarrée, vous pouvez contacter votre communauté de communes pour échanger sur le projet et demander son inscription au PTRTE, sous condition de concordance avec les objectifs de la planification écologique. Contacts ci-dessous :

- *Communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre : a.martinelli@codecomfresnes.com*
- *Communauté de communes des Côtes de Meuse Woëvre : developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr*
- *Communauté de communes du Sammiellois : dev.eco@cc-sammiellois.fr*
- *Communauté de communes De l'Aire à l'Argonne : developpement@cc-aireargonne.fr*

Une fois cette demande réalisée, votre projet sera soumis en **comité technique** qui se compose de techniciens des différentes parties prenantes : communautés de communes, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, DDT, CCI, CMA, CA, Chefs de projets PVD etc. Puis, il sera soumis pour validation au **comité de gouvernance** composé des élus et décideurs de ces mêmes structures. Sur les années précédentes ont été réalisés deux comités techniques (mars et octobre) et un comité de gouvernance soit en juin, soit en décembre, en fonction des projets remontés. Le calendrier pour 2025 reste similaire.

Quelle plus-value d'inscrire votre projet au PTRTE ?

Que vous soyez à l'étape projet ou déjà engagé dans votre projet, l'inscription au PTRTE permet de **recenser les initiatives locales, d'informer les financeurs potentiels, de vous accompagner dans la réalisation, dans le montage du plan de financement, le suivi et l'évaluation de votre projet**. Il convient de faire remonter le projet dès les prémises pour assurer un meilleur suivi. En effet, dans le contexte actuel où les subventions se raréfient, ce contrat permet de mettre en lumière des projets et de convenir ensemble du meilleur soutien technique et financier possible.

Plus d'information auprès du PETR Cœur de Lorraine à l'adresse suivante tepcv.coeurdelorraine@gmail.com ou au 07 57 68 50 13.

